COMMUNIQUÉ





Paris, 4 novembre 2024

QUAND L'IGNORANCE REJOINT L'INFÂMIE : MICHEL ONFRAY ET LA RÉSISTANCE CHEMINOTE

Le 2 novembre dernier, sur un plateau de télévision de la chaîne CNews, sans que quiconque, au nom des faits eux-mêmes, ait eu l'idée de lui porter la contradiction, Michel Onfray vient de tenir des propos aussi gravement injurieux qu'absolument infondés à l'égard du Parti Communiste Français et de la CGT : les syndicalistes cheminots et la « gauche de la SNCF » auraient été d'une passivité servile devant les injonctions de l'Occupant et des collaborateurs, exécutant tranquillement les ordres de mort qui leur étaient donnés.

M. Onfray a-t-il pris la peine de se renseigner quelques minutes avant de parler ? Il aurait appris que Pierre Semard, ancien secrétaire général du PCF et dirigeant, en 1939, de la fédération CGT des cheminots, a été fusillé en 1942 à la demande des nazis et élevé en 1949, malgré la guerre froide, au rang de lieutenant-colonel de la Résistance. Loin d'être un cas isolé, Semard est au contraire le symbole d'une profession qui, bien plus que toutes les autres, s'est engagée dans la Résistance. Les cheminots ont payé de leur sang leur engagement. Près de 9 000 ont péri dans des actes de résistance, 16 000 ont été blessés. 2 500 ont été déportés, dont 1 300 dans les camps nazis. 244 sont « morts au combat ». 112 d'entre eux ont été tués durant la Libération, ainsi que 87 cheminots résistants engagés à la Libération dans la nouvelle armée républicaine.

Les historiens ont montré que la Résistance cheminote a en effet été si large qu'elle a débordé le cadre des seuls cheminots syndiqués et communistes, mais c'est là où la CGT et le PCF étaient les plus forts que la Résistance fut la plus marquée. La seule démonstration que fait Michel Onfray en tenant de pareils propos, c'est sa volonté de réécrire l'Histoire.

Nous ne tolérerons jamais que soient ainsi effacés et niés ces hommes et ces femmes qui prirent tous les risques pour notre liberté, non sans en payer le prix le plus terrible. La liberté d'expression n'implique pas celle de diffamer.